



Prud'hommes pour arnaque harcèlement moral et discrimination

Par **jerem21240**, le **11/08/2008** à **03:39**

Mon patron ne me paie pas correctement les heures que j'effectue, que ce soit les heures prévues comme dans mon contrat que les heures supplémentaires, sans oublier les jours de congés en acquisition que le patron "oublie". De plus, Je suis victime au travail de harcèlement moral et discrimination (je suis homo) et j'aimerais savoir quelles sont les démarches pour mettre mon patron aux prud'hommes. J'ai plusieurs fois réclamer ce que le patron me doit et depuis, on m'en fait baver pour que je démissionne et/ou que j'arrête de réclamer ce qu'il me doit. Je fais mon travail correctement et je ne refuse pas de faire ce qu'on me donne à faire, sachant que pourtant, beaucoup de ces choses ne font pas parties de mon travail. J'aimerais être plus précis pour avoir toutes les chances d'avoir une réponse claire et précise. Mon principal problème est celui de perdre ma situation financière. De plus, je ne peux me payer les services d'un avocat. Pour résumer, je dirai cela :

"Je suis plongeur en restauration, en contrat 169h mensuel. Mon patron s'arrange pour diminuer mon planning afin que je ne puisse faire 169h et me paie que les heures travaillées... parfois moins de 145h mensuel. Lorsque je suis en heures supplémentaires, ils ne me les paient pas (ou pas correctement). En juin, il ne m'a pas compté 2,5 jours de congés en acquisition. Il m'a également fait prendre tous mes congés disponibles sachant qu'il ferme en août une semaine. Je n'ai donc plus de congé disponible et cette semaine-là ne me sera pas payée. De plus, depuis que j'ai réclamé les heures supplémentaires non payées et de me payer mes 169h, lui et le chef cuisinier font en sorte de me faire craquer me harcelant moralement, m'insultant et me faisant de nombreuses réflexions fréquentes et répétitives sur mon homosexualité. De plus, on me demande d'en faire de plus en plus en moins en moins de temps, me donnant plus de tâches de ma fonction de plongeur mais aussi en me faisant faire des entrées des desserts (travail de commis de cuisine) et en me faisant préparer des plats (travail du chef). Me demandant même de finir la présentation des assiettes partant en salle. Je n'en peux plus. Mes journées se résument à

travailler et dormir. lorsque je rentre apres le travail, et pour ne pas deprimer, je vais dormir.
Que dois-je faire? puis-je mettre aux prud'hommes mon patron? Si oui, comment m'y prendre?
vais-je perdre ma situation financiere? Vais-je devoir payer un avocat?